

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 juin 2023 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 juin 2023.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of June 5, 2023.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 1<sup>er</sup> et 12 mai 2023 à 19 h et à 9 h 30, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versés aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular and special sittings of the council held on May 1 and May 12, 2023 at 7 p.m. and 9:30 a.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

**10.05** Correspondance / Dépôt de documents

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155009

Que soit déposé le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2022.

That be tabled the report by the Mayor on the Borough's financial situation as of December 31, 2022.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155016

Que le conseil d'arrondissement proclame le 26 juin comme étant la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

That the Borough Council proclaim June 26 as National Wellness Awareness Day for Cancer Patients.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991006

Que le conseil d'arrondissement approuve la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local ». Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville. D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 6 juin 2023 au 30 juin 2024, entièrement financée par la Ville centre. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

That the Borough Council approve the agreement to be reached between the City and the organization Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal within the program "Initiative montréalaise de soutien au développement social local". That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries Social Development, be authorized to sign the agreement on behalf of the City. To grant to this organization a financial contribution of \$31,113 for the period from June 6, 2023 to June 30, 2024 entirely paid by the central City. That this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

**20.02** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991005

Que le conseil accorde un soutien financier totalisant la somme de 123 360 \$ aux cinq organismes suivants dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville MTESS 2018-2023). D'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de l'arrondissement. Que ces subventions, entièrement assumée par l'agglomération, soient payées selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council grant a financial support totalizing an amount of \$123,360 to the following five organizations within the Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). To approve the five draft agreements between Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions for the payment of this financial support. To approve the five draft agreements between Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions for the payment of this financial support. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the Borough. That these subsidies, entirely paid by the agglomeration, be payable according to the financial information described in the decision-making documents.

**20.03** Autres affaires contractuelles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155011

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets au coût total de 1 810,86 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2023, pour le Gala Accolades 2023 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023 et autorise monsieur le maire Dimitrios (Jim) Beis, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques, à y assister. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of five (5) tickets at a cost of \$1,810.86 taxes included, from the 2023 operating budget, for the Gala Accolades 2023 of the West Island of Montreal Chamber of Commerce which will take place on Thursday June 8, 2023 and authorize Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District Mrs. Catherine Clément-Talbot, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District Mr. Benoit Langevin, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District Mr. Chahi Tarakjian, to attend the event. That this expense be payable according to the financial information mentioned in the decision-making document.

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936008

Octroi du contrat **ST-23-03**, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023.

Grant contrat number **ST-23-03** for sidewalk and curb repair works on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2023.

**20.05** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936009

Que soit annulé le processus d'appel d'offres SP-2023-08 et de rejeter la soumission reçue puisqu'une problématique est survenue au niveau des procédures administratives lors du processus de soumission.

To cancel the tendering process SP-2023-08 and reject the tenders received since a problem occurred with the administrative procedures during the tendering process.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1233903004

Que le conseil d'arrondissement autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 21 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de trois (3) étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro, pendant l'été 2023. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize the granting of a non-recurring financial contribution in the amount of \$21,500 to Regroupement des éco-quartiers in order to allow the hiring of three (3) students for the project Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » in the Borough of Pierrefonds-Roxboro during the summer of 2023. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294011

Que le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien, une entente (accord de subvention) entre sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la Fête du Canada de Pierrefonds Roxboro le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Que ce soit approuvé le projet d'entente (accord de subvention) à cet effet. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente (accord de subvention) au nom de la Ville.

That the Borough council ask the Government of Quebec the authorization to conclude with the Government of Canada, Department of Canadian Heritage, an agreement (grant agreement) between His Majesty the King in Right of Canada and Ville de Montréal - Borough of Pierrefonds-Roxboro in the context of Pierrefonds Roxboro July 1<sup>st</sup>, 2023 Canada Day. That be approved the draft agreement (grant agreement) for this purpose. That Mr. Jay-Sun Richard, head of division, Sports, Leasure and Installations, be authorized to sign said agreement (grant agreement) on behalf of the City.

*Territoire(s) concerné(s) :* Ensemble du territoire - Ville centrale

**20.08** Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050006

Que le conseil d'arrondissement accepte l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 décembre 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique. D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice par intérim - Développement du territoire et études techniques. D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 250 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council accept the Borough of Lachine's offer for a period of one year (from January 1 to December 30, 2023), in accordance with Section 85.1 of the Charter of Ville de Montréal, Québec's metropolis, for the half-time loan of service of an economic development resource. To approve the partnership agreement project for this purpose and authorise its signature by Anne Castonguay, Director by interim - Territory Development and Technical Studies. To authorize the appropriation of a sum of \$72,250 from the budget of the Direction - Territory Development and Technical Studies to finance this expense. To charge this expense according to the financial information described in the decision-making document.

**20.09** Affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1239916004

Que le conseil d'arrondissement exerce l'option de renouvellement prévue au contrat accordé à VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période d'un an, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, au coût de 107 485,74 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17701. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council exercises the renewal option provided in the contract granted to VertCité (CRABE) for the realization of activities of the Éco-quartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a one-year period, from September 1, 2023 to August 31, 2024, at a cost of \$107,485.74, taxes included, according to public tender number 19-17701. To charge this expense according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155015

Que le conseil d'arrondissement accorde une subvention au montant de 300 \$ à l'école secondaire Pierrefonds Comprehensive High School afin de contribuer à offrir une bourse d'étude de 150 \$ à deux étudiants résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour leur rendement académique exceptionnel. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council grant a subsidy in the amount of \$300 to the Pierrefonds Comprehensive High School in order to provide a \$150 scholarship to two students residents of the Borough of Pierrefonds-Roxboro who have achieved an exceptional academic performance. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388005

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 747 862,14 \$ couvrant la période du 25 mars au 28 avril 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 au montant de 7 365,99 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$747,862.14 for the period from March 25 to April 28, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from April 1 to April 30, 2023 in the amount of \$7,365.99.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1230207001

Que le conseil approuve la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2022 dans le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 comme détaillé aux tableaux joints au sommaire décisionnel.

That the Borough Council approve the sum allocation of the year 2022 balance brought forward to the ten-year programme of capital expenditures 2023-2032 as detailed in the tables attached to the decision-making summary.

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294003

Que le conseil d'arrondissement autorise la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent (100) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2023, du 28 juin au 2 juillet 2023, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que soit imputé un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses, au budget de fonctionnement 2023. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the Direction - Culture, Sports, Leisure and Social Development, to purchase one hundred (100) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2023, from June 28 to July 2, 2023, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That a maximum amount of \$3,000, taxes included, be charged to the 2023 operating budget. That this expense be payable according to the financial information mentioned in the decision-making document.

*Territoire(s) concerné(s) :* Ensemble du territoire - Ville centrale

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement – Second projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728007

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-61 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « établissement avec salle de réception ou de banquet (5815) » dans la zone C-5-311. De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-61 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "establishment with reception or banquet hall (5815)" in zone C-5-311. To publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

**40.02** Règlement - Second projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1238707008

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongée, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avant et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon et les portes de garage pour un bâtiment résidentiel. De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-62 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to the articles concerning the side setback of a semi-detached or contiguous building, detached platforms of a main building, front yard projections of a semi-detached, contiguous or 0 side setback dwelling, below-grade garages, waste compactors, minimum height of a coniferous tree, time limit for planting or replacing a tree, front yard and open space landscaping, development of a access aisles or landsite entrances, development of a buffer strip, and garage doors for a residential building. To publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

**40.03** Règlement - Modification

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1238707010

Que le conseil refuse la demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491 pour les raisons suivantes : bien que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield soient situés dans la zone I-8-491, il n'est pas souhaitable d'intensifier les activités de type « c5c » afin d'y accueillir une station-service pour camions et véhicules lourds puisque lesdits lots sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » et par sa nature, l'usage proposé et l'équipement nécessaire à son fonctionnement (par exemple : réservoirs souterrains, tuyauteries souterraines, distributeurs de carburant) vont à l'encontre des objectifs de conservation de l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » quant à la pérennité de son écosystème et de son régime hydrique.



That the Council refuse the request to amend Zoning By-law number CA29 0040 in order to authorize the use "truck service station" in zone I-8-491 for the following reasons: although lots 1 898 907 and 3 978 056 at 3600, boulevard Pitfield are located in zone I-8-491, it is not recommended to intensify "c5c" type activities in order to accommodate a service station for trucks and heavy vehicles since said lots are located in the "La coulée verte du ruisseau Bertrand" ecoterritory and by its nature, the proposed use and the equipment required for its operation (e.g. underground tanks, underground piping, fuel dispensers) are contrary to the conservation objectives of the "La coulée verte du ruisseau Bertrand" ecoterritory with respect to the sustainability of its ecosystem and its water regime.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

**40.04** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300004

Dérogation mineure au 3900, boulevard St-Charles visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un bâtiment commercial isolé, trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes.

Minor exemption at 3 900, boulevard St-Charles aiming to allow in the C-3-224 zone, for a for a business located in a detached commercial building, three signs displaying the drive-thru menu of a food service establishment instead of the maximum two signs permitted.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.05** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300005

Dérogation mineure au 4925, rue Évariste-Chaurette, visant à permettre dans la zone H1-3-167, pour l'agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,50 au lieu du maximum permis de 0,45.

Minor exemption at 4925, rue Évariste-Chaurette aiming to allow in the H1-3-167 zone, for the extension of the second floor of a detached single-family residential dwelling, a floor area ratio (FAR) of 0.50 instead of the maximum permitted of 0.45.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.06** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300006

Dérogation mineure au 4413, rue Dupuis visant à permettre dans la zone H1-4-246, pour un bâtiment unifamilial isolé, une marge arrière de 3,08 m au lieu du minimum requis de 7 m.

Minor exemption at 4413, rue Dupuis aiming to allow in the H1-4-246, for a detached single-family dwelling, a rear setback of 3.08 m instead of the required minimum of 7 m.

*District(s) :* Cap-Saint-Jacques

**40.07** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300007

Dérogation mineure au 13 057, boulevard Gouin Ouest visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, un compacteur à déchets installé à l'extérieur, en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principale du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure.

Minor exemption at 13 057, boulevard Gouin Ouest aiming to allow in the C-5-311 zone, for a detached commercial building, a trash compactor installed outdoors, in a side yard and with a setback less than 6 m from the main building façade, instead of an indoor facility.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.08** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300008

Dérogation mineure au 5267, rue de l'Armoise visant à permettre dans la zone H3-6-347, pour un bâtiment résidentiel contigu, un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte.

Minor exemption at 5267, rue de l'Armoise aiming to allow in the H3-6-347 zone, for a contiguous residential building, metal roofing material different from other consecutive units with asphalt shingle material.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728012

P.I.I.A. - Agrandissement d'un bâtiment unifamilial, situé au 11, 14<sup>e</sup> Rue, sur le lot 1 390 271 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Extension of a single-family dwelling located at 11, 14<sup>e</sup> Rue, on lot 1 390 271 of the Quebec cadastre.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.10** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728013

P.I.I.A. - Agrandissement du bâtiment unifamilial situé au 19, 11<sup>e</sup> Avenue, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

S.P.A.I.P. - Extension of the single-family building located at 19, 11<sup>e</sup> Avenue, by virtue of the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

**40.11** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707009

Que soit modifiée la politique de participation citoyenne de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'exclure de ladite politique les projets d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

That be modified the citizen participation policy of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to exclude from said policy housing projects intended for persons in need of assistance, protection, care or lodging, notably within the framework of a social housing program implemented in accordance with the Act respecting the Société d'habitation du Québec (chapter S-8).

**40.12** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050005

Que soit approuvé, tel que soumis, le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 2 mai 2023.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

**1. Aménagement d'une piste cyclable en chaussée désignée sur le boulevard Gouin Ouest et rue de la Morandière**

Que soient enlevés sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue du Château-Pierrefonds et la rue Pilon, les panneaux D-440-1 « Chaussée désignée pour automobiles et cyclistes » (dix panneaux du côté nord et sept du côté sud) et de les remplacer par des panneaux avec le nouveau visuel D-270-7-D « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (Référence au Tome V : 3.34.2).

Note : Échéance à respecter pour rendre cette signalisation conforme aux normes sur l'ensemble de notre arrondissement : juin 2029.

Que soit installée à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière ainsi que près du 18923, boulevard Gouin Ouest, la signalisation conforme suivante adaptée du dessin normalisé de Transports Québec, Tome V ch7 006 « Signalisation d'un passage de piste cyclable sur la chaussée » :

Du côté **nord** du boulevard Gouin Ouest, à l'est de la traverse cyclable, les panneaux :

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);

- « Panonceau d'emplacement » (D-240-P-10) utilisé avec les panneaux D-270 pour indiquer l'endroit où le passage pour cyclistes est situé;
- « Identification d'une voie cyclable » (I-105) identifiant le chemin cyclo-pédestre;
- « Panonceau de direction » (I-240-P-3-G) pour indiquer la direction à suivre pour accéder au chemin cyclo-pédestre est à gauche.

Du côté **nord** du boulevard Gouin Ouest, à 30 m à l'est de la traverse cyclable, les panneaux :

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceau de distance de danger » (D-245-P) pour indiquer la distance à parcourir avant d'atteindre la traverse cyclable.

Que soit installée à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière, ainsi que près du 18923, boulevard Gouin Ouest, la signalisation conforme suivante adaptée du dessin normalisé de Transports Québec, Tome V ch7 006 « Signalisation d'un passage de piste cyclable sur la chaussée » :

Du côté **sud** du boulevard Gouin Ouest et à l'ouest de la traverse cyclable, les panneaux:

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceaux d'emplacement » (D-240-P-10) utilisé avec les panneaux D-270 pour indiquer l'endroit où le passage pour cycliste est situé;
- « Identification d'une voie cyclable » (I-105) identifiant le chemin cyclo-pédestre;
- « Panonceau de direction » (I-240-P-3-D) pour indiquer la direction à suivre pour accéder au chemin cyclo-pédestre est à droite.

Du côté **sud** du boulevard Gouin Ouest, à 30 m à l'est de la traverse cyclable, les panneaux:

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceaux de distance de danger » (D-245-P) pour indiquer la distance à parcourir avant d'atteindre la traverse cyclable.

Que soient installés du côté sud du boulevard Gouin Ouest, en arrivant du chemin cyclo-pédestre à la traverse cyclable du boulevard Gouin Ouest, les panneaux:

- « Arrêt » (P-10, 450 x 450 mm) pour indiquer aux cyclistes l'obligation d'arrêter avant de traverser le boulevard.

Les passages pour cyclistes doivent être détaillés avec marquage au sol de bicyclette, chevron et flèche à gauche, délimités par des marques de couleur jaune. Ces marques doivent être constituées de deux rangées parallèles de blocs lorsque la vitesse affichée sur le chemin public est inférieure à 70 km/h. Ces bandes ont 400 mm de largeur et une longueur de 2400 mm ou l'équivalent à la largeur du passage (Réf Annexe A du Tome V ch. 7.12.2.2).

Si l'emprise le permet, que soit aménagé à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière (côté sud) ainsi qu'au 18923, boulevard Gouin Ouest (côté nord) une zone en dehors de la voie de circulation où le cycliste peut attendre pour accéder au chemin cyclo-pédestre avec un marquage conforme à l'annexe E du Tome V ch4 p.41 et un « Arrêt » (P-10, 450 x 450 mm) pour indiquer aux cyclistes l'obligation d'arrêter avant de traverser le boulevard.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-143145 joint au dossier décisionnel.

## **2. Stationnement – Rue étroite sur la rue Roger entre les rues Chickalo et Antoine-Faucon**

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h à 18h (panneau « Stationnement interdit » P-150-2) du côté est de la rue Roger, entre la rue Antoine-Faucon et la rue Meloche, placée sur chaque luminaire en fût et sur tiges à un emplacement au même niveau que chaque poteau de bois situé du côté ouest de la rue (Réf. Tome V : 2.18.1.2).

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h à 9 h (panneau « Stationnement interdit » P-150-2) du côté ouest de la rue Roger, entre la rue Antoine-Faucon et la rue Meloche, placée sur chaque poteau de bois et sur tiges à un emplacement au même niveau que chaque luminaire en fût du côté est de la rue (Réf. Tome V : 2.18.1.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-253889 joint au dossier décisionnel.

## **3. Signalisation – Rue étroite sur la rue Néo entre les rues Sainte-Croix et Barrington**

Que soit installée du côté ouest de la rue Néo, entre les rues Sainte-Croix et Barrington, une signalisation « Stationnement interdit » (P-150-2) pour indiquer que ceci est une zone où le stationnement est interdit, placé sur chaque poteau de bois (15) débutant au 4338 jusqu'au 4444, rue Néo (Référence au Tome V : 2.18).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-288878 et 23-10453 joints au dossier décisionnel.

## **4. Stationnement durant période hivernale sur la rue Hortie**

Que les six panneaux de signalisation du côté ouest de la rue Hortie, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Laurin indiquant que le « Stationnement est interdit Mardi 9 h - Mercredi 9 h, Jeudi 9 h - Vendredi 9 h, Samedi 9 h - Lundi 9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril » soient remplacés par des panneaux indiquant que le « Stationnement est interdit de 18 h – 9 h ».

Que les six panneaux de signalisation du côté est de la rue Hortie, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Laurin indiquant que le « Stationnement est interdit Lundi 9 h - Mardi 9 h, Mercredi 9 h - Jeudi 9 h, Vendredi 9 h - Samedi 9 h du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril soient remplacés par des panneaux indiquant que le « Stationnement est interdit de 9 h – 18 h ».

Stationnement est interdit

Lundi 9 h - Mardi 9 h  
Mercredi 9 h - Jeudi 9 h  
Vendredi 9 h - Samedi 9 h  
1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril

Stationnement est interdit

Mardi 9 h - Mercredi 9 h  
Jeudi 9 h - Vendredi 9 h  
Samedi 9 h - Lundi 9 h  
1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-339242 joint au dossier décisionnel.

## **5. Signalisation – Stationnement réservé aux véhicules électriques dans le parc d'À-Ma-Baie**

Que soit installé sur tige en avant de chaque des deux dernières places à l'extrémité est du stationnement au 9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds (parc d'À-Ma-Baie) un panneau P-150-12 « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » avec le panneau « Excepté période interdite » (Référence au Tome V : 2.18.5).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-69147 joint au dossier décisionnel.

## **6. Signalisation – Stationnement réservé aux véhicules électriques dans le parc de la Rive-Boisée**

Que soient installés les panneaux P-150-12-G et P-150-12-D « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » avec les panneaux « Excepté période interdite » pour délimiter les quatre premières places à l'extrémité ouest du stationnement du parc de la Rive-Boisée (Référence au Tome V : 2.18.5).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-69153 joint au dossier décisionnel.

## **7. Marquage et feux de circulation à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et Lalande**

Que le marquage au sol soit modifié afin d'avoir trois voies de circulation sur le boulevard Lalande à proximité du boulevard Gouin Ouest : une voie direction nord, une voie direction sud pour tourner à gauche et une voie direction sud pour tourner à droite, divisées de largeur égale, comme décrit au chapitre 6 « Marques sur la chaussée » du Tome V, dessin normalisé 007.

Que soit installé un panneau « Direction des voies » (P-100-6-G-D) à la limite de propriété du 4704, boulevard Lalande, du côté ouest, pour indiquer que les voies visées en direction sud sont : la voie de gauche est pour tourner à gauche et la voie de droite, pour tourner à droite (Référence au Tome V : 2.12).

Que soit installé un panneau « Signal avancé de direction des voies » (D-100-6-D-G) à la limite de propriété entre le 4716 et le 4724, boulevard Lalande, du côté ouest, pour indiquer à l'avance en direction sud que la voie dans laquelle l'utilisateur de la route doit se ranger pour effectuer une manœuvre à cette intersection (Référence au Tome V : 3.14).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-89648 joint au dossier décisionnel.

## **8. Échéances à respecter pour la mise aux normes des dispositifs de signalisation**

Que la Direction – Développement du territoire et études techniques et la Direction des Travaux publics soient autorisées à planifier et à procéder à la mise à jour de la signalisation en vrac, sous forme de projet vu que ceci est considéré comme un « entretien » et non pas une modification réglementaire.

Le comité recommande que la mise à jour de la signalisation dans la famille du P-270, tels que les passages pour personnes, piétons, écoliers et enfants, soit effectuée avant le 31 mai 2024.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-100803 joint au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on May 2, 2023 be approved as submitted.

That the Annex “A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

### **1. Construction of a designated roadway bicycle path on boulevard Gouin Ouest and rue de la Morandière**

That be removed on boulevard Gouin Ouest, between avenue du Château-Pierrefonds and rue Pilon, the D-440-1 “Designated roadway for automobiles and cyclists” signs (ten signs on the north side and seven on the south side), and replaced with signs with the new visual D-270-7-D “Bicycle crossing or presence of cyclists” (Reference in Volume V: 3.34.2).

Note: The deadline for bringing this signage up to standard throughout our Borough is June 2029.

That be installed, at each end of the bicycle path leading to boulevard Gouin Ouest, located approximately 40 metres west of rue de la Morandière as well as near 18923, boulevard Gouin Ouest, the following compliant signage adapted from Transport Québec standard drawing, Volume V ch7 006 “Signage for a bicycle path passage on the roadway”:

On the **north** side of boulevard Gouin Ouest, east of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Location sign” (D-240-P-10) used with D-270 signs to indicate the location of the bicycle crossing;
- “Identification of a bicycle path” (I-105) identifying the pedestrian-cycling path;
- “Directional sign” (I-240-P-3-G) to indicate the direction to follow to access the pedestrian-cycling path is on the left.

On the **north** side of boulevard Gouin Ouest, 30 m east of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Danger Distance Sign” (D-245-P) to indicate the distance to the bicycle crossing.

That be installed, at each end of the bicycle path leading to boulevard Gouin Ouest, located approximately 40 metres west of rue de la Morandière, as well as near 18923, boulevard Gouin Ouest, the following compliant signage adapted from Transport Québec standard drawing, Volume V ch7 006 “Signage for a bicycle path passage on the roadway”:

On the **south** side of boulevard Gouin Ouest and west of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Location Signs” (D-240-P-10) used with D-270 signs to indicate the location of the bicycle crossing;
- “Identification of a bicycle path” (I-105) identifying the pedestrian-cycling path;
- “Directional sign” (I-240-P-3-D) to indicate the direction to access the pedestrian-cycling path is on the right.

On the **south** side of boulevard Gouin Ouest, 30 m east of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Danger Distance Sign” (D-245-P) to indicate the distance to the bicycle crossing.

That be installed on the south side of boulevard Gouin Ouest, coming from the pedestrian-cycling path at the bicycle crossing of boulevard Gouin Ouest, the signs:

- “Stop” (P-10, 450 x 450 mm) to indicate to cyclists the obligation to stop before crossing the boulevard.

Bicycle crossings shall be detailed with bicycle pavement markings, chevron and arrow to the left, delineated by yellow markings. These markings shall consist of two parallel rows of blocks when the posted speed on the public road is less than 70 km/h. These stripes shall be 400 mm wide and 2400 mm long or the equivalent of the width of the crossing (Ref. Appendix A of Volume V ch. 7.12.2.2).

If the right-of-way allows it, that at each end of the pedestrian-cycling path leading to boulevard Gouin Ouest, located at approximately 40 metres west of rue de la Morandière (south side) as well as at 18923, boulevard Gouin Ouest (north side), an area outside the traffic lane where cyclists can wait to access the pedestrian-cycling path with markings in accordance with appendix E of Volume V, section 4, p.41 and a “Stop” sign (P-10, 450 x 450 mm) to indicate to cyclists the obligation to stop before crossing the boulevard.

As indicated on sketch number 21-143145 attached to the decision-making summary.

## **2. Parking – Narrow street on rue Roger between rues Chickalo and Antoine-Faucon**

That be installed a sign prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. (“No Parking” sign P-150-2) on the east side of Roger Street, between rue Antoine-Faucon and rue Meloche, placed on each light fixture on poles and rods at the same level as each wooden pole located on the west side of the street (Ref. Volume V: 2.18.1.2).

That be installed a sign prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. (“No Parking” sign P-150-2) on the west side of rue Roger, between rue Antoine-Faucon and rue Meloche, placed on each wooden post and on rods at the same level as each barrel light fixture on the east side of the street (Ref. Volume V: 2.18.1.2).

As indicated on sketch number 21-253889 attached to the decision-making summary.

## **3. Signage – Narrow Street on rue Néo between rues Sainte-Croix and Barrington**

That be installed on the west side of rue Néo, between rues Sainte-Croix and Barrington, a “No Parking” sign (P-150-2) to indicate that this is a no parking zone, placed on each wooden pole (15) starting at 4338 to 4444, rue Néo (Reference in Volume V: 2.18).

As indicated on sketches numbers 21-88878 and 23-10453 attached to the decision-making summary.

## **4. Winter parking on rue Hortie**

That the six signs on the west side of rue Hortie, between boulevard Gouin Ouest and rue Laurin indicating “No parking Tuesday 9 a.m. - Wednesday 9 a.m., Thursday 9 a.m. - Friday 9 a.m., Saturday 9 a.m. - Monday 9 a.m. from November 1<sup>st</sup> to April 1<sup>st</sup>” be replaced with signs indicating “No parking from 6 p.m. - 9 a.m.”.



That the six signs on the east side of rue Hortie, between boulevard Gouin Ouest and rue Laurin indicating “No parking Monday 9 a.m. - Tuesday 9 a.m., Wednesday 9 a.m. - Thursday 9 a.m., Friday 9 a.m. - Saturday 9 a.m. from November 1<sup>st</sup> , to April 1<sup>st</sup>”, be replaced with signs indicating “No parking from 9 a.m. - 6 p.m.”.

No parking

Monday 9 a.m. - Tuesday 9 a.m.  
Wednesday 9 a.m. - Thursday 9 a.m.  
Friday 9 a.m. - Saturday 9 a.m.  
November 1<sup>st</sup> to April 1<sup>st</sup>

No parking

Tuesday 9 a.m. - Wednesday 9 a.m.  
Thursday 9 a.m. - Friday 9 a.m.  
Saturday 9 a.m. - Monday 9 a.m.  
November 1<sup>st</sup> to April 1<sup>st</sup>

As indicated on sketch number 21-339242 attached to the decision-making summary.

#### **5. Signage – Parking reserved for electric vehicles in the À-Ma-Baie Park**

That be installed on the stem in front of each of the last two spaces at the east end of the parking lot at 9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds (À-Ma-Baie Park), a sign P 150-12 “Parking space reserved for electric vehicles charging” with the sign “Except for prohibited period” (Reference to Volume V: 2.18.5).

As indicated on sketch number 23-69147 attached to the decision-making summary.

#### **6. Signage – Parking reserved for electric vehicles in de la Rive-Boisée Park**

That be installed the signs P-150-12-G and P-150-12-D “Parking Space Reserved for Electric Vehicles on Charging” with “Except for Prohibited Period” signs to delineate the first four spaces at the west end of the parking lot of the Rive-Boisée Park (Reference in Volume V: 2.18.5).

As indicated on sketch number 23-69153 attached to the decision-making summary.

#### **7. Marking and traffic lights at the intersection of boulevards Gouin Ouest and Lalande**

That the pavement markings be modified to have three traffic lanes on boulevard Lalande near boulevard Gouin Ouest: one northbound lane, one southbound left-turn lane and one southbound right-turn lane, divided by equal widths, as described in Chapter 6 “Pavement Markings” of Volume V, standard drawing 007.

That be installed a “Direction of lanes” sign (P-100-6-G-D) at the property line of 4704, boulevard Lalande, on the west side, to indicate that the southbound lanes are: the left east lane for left turns and the right lane for right turns (Reference in Volume V: 2.12).

That be installed an “Advance Lane Direction Sign” (D-100-6-D-G) at the property line between 4716 and 4724, boulevard Lalande, on the west side, to indicate in advance the southbound lane in which the road user must pull over to manoeuvre at this intersection (Reference in Volume V: 3.14).

As indicated on sketch number 23-89648 attached to the decision-making summary.

## **8. Deadlines for upgrading signalling devices**

That the Territory Development and Technical Studies and the Public Works Departments be authorized to plan and proceed with the updating of the bulk signage on a project basis as this is considered “maintenance” and not a regulatory change.

The committee recommends that signage in the P-270 family, such as crossings for persons, pedestrians, school children and children, be updated by May 31, 2024.

As indicated on sketch number 23-100803 attached to the decision-making summary.

*Charte montréalaise des droits* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

### **40.13 a)** Règlement - Avis de motion et premier projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1233840003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau », dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P).

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of “Roofed Section”, in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P).

### **40.13 b)** Règlement - Avis de motion et premier projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau », dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P).

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of “Roofed Section”, in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P).

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Designation

CA Direction des services administratifs - 1232155014

Nomination du Directeur / Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Appointment of the Director of relations with citizens, administrative services and registry of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728014

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on May 3, 2023.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.